

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 septembre 2020, adoptait les règlements suivant :

- **Règlement 1161-1** modifiant le Règlement 1161 pour payer le coût des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction d'une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie et la redynamisation du secteur du Vieux-Village, ainsi que les frais contingents pour un montant de 180 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 180 000 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 124 984 \$;
- **Règlement 1170-2** modifiant le Règlement 1170 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc du Moulin et de réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 290 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 290 000 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 223 346 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements 1161-1 et 1170-2 le 4 décembre 2020.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 7 décembre 2020.

La greffière adjointe de la Ville,

(s) Marie-Hélène Bourque

Marie-Hélène Bourque, OMA
Avocate



SAINTE-JULIE

Avis de motion	2020-08-17
Projet de règlement	2020-08-17
Adoption	2020-09-15
Entrée en vigueur	2020-12-07

RÈGLEMENT 1161-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1161 POUR PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE ET LA REDYNAMISATION DU SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 180 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 180 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 124 984 \$

ATTENDU QUE le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015, le *Règlement 1161 pour payer le coût des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction d'une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie et la redynamisation du secteur du Vieux-Village, ainsi que les frais contingents pour un montant de 180 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 180 000 \$* (ci-après le « Règlement »);

ATTENDU QUE les coûts des services professionnels pour la reconstruction d'une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie et la redynamisation du secteur du Vieux-Village ont été moindres que 180 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020, sous le n° 20-414.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'article 1 du Règlement est modifié par le remplacement de « 28 août 2015 » par « 17 juillet 2020 ».

ARTICLE 2 L'article 2 du Règlement est modifié par le remplacement de « 180 000 \$ » par « 124 984 \$ » et de « 176 820 \$ » par « 121 804 \$ ».

ARTICLE 3 L'article 4 du Règlement est modifié par le remplacement de « 180 000 \$ » par « 124 984 \$ ».

ARTICLE 4 L'article 5 du Règlement est modifié par le remplacement de « la trésorière » par « le trésorier ».

ARTICLE 5 L'annexe « A » du Règlement est remplacée par celle jointe au présent règlement.

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce seizième (16^e) jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt (2020).

(s) Suzanne Roy

Suzanne Roy
Mairesse

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes
Greffière

Le 17 juillet 2020


**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA
RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE
AINSI QUE LA REDYNAMISATION DU SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE**

SOMMAIRE

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

DESCRIPTION		COÛTS
A. Services professionnels en lien avec les travaux sur la rue Provost ainsi que sur une partie des rues Savaria, Gauthier et Décarie		
Estimation des travaux de construction	<u>3 415 000 \$</u>	
A.1 Plans et devis préliminaires et définitifs		<u>80 493 \$</u>
A.2 Service de laboratoire		<u>30 000 \$</u>
sous-total		<u>110 493 \$</u>
Imprévus ± 5%		<u>5 525 \$</u>
Taxes nettes (4,9875%)		<u>5 786 \$</u>
MONTANT TOTAL		121 804 \$

SERVICE DES INFRASTRUCTURES
ET GESTION DES ACTIFS



Marcel J. Dallaire, ing.
Directeur

#OIQ: 109803

Avis de motion	2020-08-17
Projet de règlement	2020-08-17
Adoption	2020-09-15
Entrée en vigueur	2020-12-07

MODIFIANT LE *RÈGLEMENT 1170 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 290 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 290 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 223 346 \$*

ATTENDU QUE le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, le *Règlement 1170 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc du Moulin et de réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 171 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 171 000 \$* (ci-après le « Règlement 1170 »);

ATTENDU QUE le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016 le Règlement 1170-1 modifiant le Règlement 1170 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 119 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie n'a pas effectué les travaux de réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers et que le coût d'installation des jeux d'eau au parc du Moulin a été moins dispendieux que prévu ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement 1170 en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020, sous le n° 20-415.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le titre du Règlement 1170 est modifié de la façon suivante :

« Règlement 1170 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau au parc du Moulin, incluant les accessoires, ainsi que les frais contingents pour un montant de 223 346 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 223 346 \$ ».

ARTICLE 2 L'article 1 du Règlement 1170 est remplacé par le suivant :

« La Ville de Sainte-Julie est autorisée par le présent règlement à faire exécuter et à payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau au parc du Moulin, incluant les accessoires, tels que décrits à l'estimation préparée par le Service des infrastructures et gestion des actifs, datée du 17 juillet 2020 et dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

- ARTICLE 3** L'article 2 du Règlement 1170 est remplacé par le suivant :
- « La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant de 223 346 \$, le tout pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau au parc du Moulin, incluant les accessoires, estimés à 185 346 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 38 000 \$, tels que décrits aux annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. Cet emprunt sera remboursé sur une période de quinze (15) ans, conformément au tableau de remboursement joint au présent règlement comme annexe « C » ».
- ARTICLE 4** L'article 4 du Règlement 1170 est remplacé par le suivant :
- « Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt du montant de 223 346 \$ décrit ci-dessus, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur ».
- ARTICLE 5** L'article 5 du Règlement 1170 est modifié par le remplacement de « la trésorière » par « le trésorier ».
- ARTICLE 6** L'annexe « A » du Règlement 1170 est remplacée par celle jointe au présent règlement.
- ARTICLE 7** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce seizième (16^e) jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt (2020).

(s) Suzanne Roy
Suzanne Roy
Mairesse

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes
Greffière

Le 17 juillet 2020

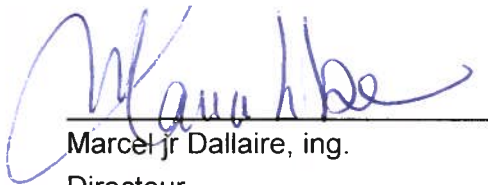
JEU D'EAU - PARC DU MOULIN

RÉSUMÉ

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

NATURE DES TRAVAUX	COÛTS
A.1 Installation de jeux d'eau au parc du Moulin	<u>185 346 \$</u>
MONTANT TOTAL	<u><u>185 346 \$</u></u>

SERVICE DES
INFRASTRUCTURES
ET GESTION DES ACTIFS



Marcel jr Dallaire, ing.
Directeur
#OIQ: 109803

Le 17 juillet 2020

INSTALLATION DE JEUX D'EAU - PARC DU MOULIN

Estimation préliminaire

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
2.1	ÉGOUT, DRAINAGE ET CONDUITES D'EAU			
2.1.1	Mobilisation et démobilisation, fouilles préliminaires des conduites existantes, remblais et déblais, clôtures de protection, signalisation et nettoyage final, acceptation provisoire et définitive	global	7 500.00 \$	7 500 \$
2.1.2	Conduite gravitaire en PVC ou béton armé			
-	Pluvial, 150 mm de diamètre, PVC DR-28, incluant raccordements	25 m. lin.	125.00 \$	3 125 \$
-	Sanitaire, 200 mm de diamètre, PVC DR-35, incluant raccordements au réseau existant	106 m. lin.	175.00 \$	18 550 \$
-	Sanitaire, pour dalle des jeux, 200 mm de diamètre, PVC DR-35, incluant coudes et raccordements	13 m. lin.	135.00 \$	1 755 \$
2.1.3	Conduite d'eau			
-	Conduite d'eau en PVC DR-18, 100 mm de diamètre, incluant raccordement au réseau existant, pompage, essais et désinfection	20 m. lin.	100.00 \$	2 000 \$
2.1.4	Conduite de drainage en PEHD ondulé, perforée, 300 kPa avec membrane filtrante			
-	Conduite 150 mm dia. incluant raccordement au regard (aire de jeux)	45 m. lin.	50.00 \$	2 250 \$
2.1.5	Puisard préfabriqué en béton armé, type P-4, incluant le raccordement en PVC 150 mm	1 unité(s)	2 300.00 \$	2 300 \$
2.1.6	Chambre de drainage souterraine en béton armé préfabriqué, incluant tous les raccordements	1 unité(s)	7 000.00 \$	7 000 \$
2.1.7	Regard M-900 en béton armé préfabriqué, incluant tous les raccordements	2 unité(s)	4 000.00 \$	8 000 \$
2.1.8	Conduites d'alimentation des jeux d'eau et conduits pour bornes d'activation (entre les vannes solénoïdes et les jeux d'eau), incluant les coudes et les raccords	global		6 000 \$
2.1.9	Installation des structures des jeux (bases de béton, ancrages et jeux)	global		6 000 \$
2.1.10	Travaux de plomberie dans la voute	global		2 000 \$
	Sous-total 2.1			66 480 \$
2.2	TRAVAUX DE SURFACE			
2.2.1	Dalle de béton coulé, 200 mm d'épaisseur, incluant fondation granulaire et armature, fini à la truelle de bois et murissement à l'eau.	100 m.ca.	125.00 \$	12 500 \$

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE		PRIX UNITAIRE	TOTAL
2.2.2	Aire de circulation en béton bitumineux 65 mm d'épaisseur, incluant fondation granulaire et géotextile	100	m.ca.	45.00 \$	4 500 \$
2.2.3	Sentier polyvalent en béton bitumineux	15	m.ca.	45.00 \$	675 \$
2.2.4	Réfection de la surface montrée au plan, incluant le nivellement brut, le gazon en plaques ou l'ensemencement mais excluant la terre végétale		global		7 000 \$
2.2.5	Essai, mise en route, manuel d'entretien et hivernisation		global		1 500 \$
	Sous-total 2.2				26 175 \$
2.3	FOURNITURE DES STRUCTURES DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES				
2.3.1	Structures de jeux et équipements		global		49 500 \$
2.3.2	Installation				15 000 \$
	Sous-total 2.3				64 500 \$
2.4	TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ				
2.4.1	Tranchée électrique	65	m. lin.	25.00 \$	1 625 \$
2.4.2	Conducteur #3/0 RWU90	30	m. lin.	6.00 \$	180 \$
2.4.3	Conducteur #4 RWU90 Vert	195	m. lin.	3.00 \$	585 \$
2.4.4	Conduit 63mm PVC	65	m. lin.	12.00 \$	780 \$
2.4.5	Puits de tirage	1	unité(s)	120.00 \$	120 \$
2.4.6	Travaux électriques au point d'alimentation		global		1 061 \$
2.4.7	Essais et mise en service		global		380 \$
	Sous-total 2.4				4 731 \$
	Coût des travaux				161 886 \$
	Provision pour imprévus (± 7 %)				14 655 \$
	Taxes nettes (4,9875%)				8 805 \$
	TOTAL - Annexe A				185 346 \$